

## Formation AIPR

### AUTORISATION D'INTERVENTION A PROXIMITE DES RÉSEAUX

Objectif général	Public	Prérequis	Accessibilité aux PSH
L'apprenant sera capable de maîtriser les principes fondamentaux de la sécurité et de la prévention des risques liés à l'activité des réseaux enterrés, conformément à la réglementation AIPR (Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux).	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Opérateur</li> <li>• Encadrant</li> <li>• Concepteur</li> </ul>	<p>Aucun</p> <p><i>NB : L'employeur est tenu vérifier l'aptitude du salarié à la compréhension du français avant le démarrage de la formation.</i></p>	<p>Nous contacter pour une analyse de votre besoin d'adaptation ou de réorientation vers un partenaire.</p> <p>Contact.hyses@gmail.com</p> <p>Présentiel : </p>

Modalités pédagogiques	En présentiel, Inter ou Intra. Le formateur s'appuiera d'un support type PPT en salle de formation, de vidéos informatives sur le contenu de la formation.
Durée	7 heures (durée adaptable selon les besoins de l'entreprise)
Tarif	Sur devis, nous contacter par mail ou téléphone pour une demande.
Modalités / Délai d'accès	Nous contacter par mail ou téléphone pour une demande d'inscription. Un minimum de 15 jours entre la demande et le démarrage de la formation. Le planning sera établi conjointement selon les disponibilités des bénéficiaires et du formateur.
Formateur	Coordonnateur SPS niveau 1 - Formateur AIPR depuis 6 années

Objectifs opérationnels	Contenu de la formation
Mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT-DICT et le guide technique	<b>OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : REFORME REGELEMENTAIRES : DT /DICT &amp; COMPRENDRE LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DES DIFFÉRENTES PARTIES PRENANTES</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Formulaire de DT : Guichet Unique et l'emprise du projet ;</li> <li>- Réalisation des investigations complémentaires ;</li> <li>- Dispositifs réglementaires ;</li> <li>- Marquage – Piquetage ;</li> <li>- Les partenaires de la prévention et leur rôle ;</li> <li>- Compétences des personnels ;</li> <li>- Cartographie ;</li> <li>- Les règles techniques AIPR ;</li> <li>- Les règles de sécurité vis-à-vis de l'AIPR</li> </ul>
Comprendre les obligations et les responsabilités des différentes parties prenantes	<b>OBJECTIF PÉDAGOGIQUE : PROCÉDURES AU COURS DU CHANTIER</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Arrêts de chantier : cas d'arrêt de chantier, responsabilités,</li> <li>- Formulaire de constat contradictoire ;</li> <li>- Dommages : responsabilités, formulaire de constat de dommage ;</li> <li>- Opérations sur chantier ;</li> <li>- Cas particulier des travaux urgents ;</li> <li>- La règle des 4A</li> </ul>
Adopter les bonnes pratiques anti-endommagement des réseaux pour sécuriser les biens et les personnes	
<b>Matériels pour présentiel</b>	
Ordinateur formateur Supports de formation projeté Tableau /Vidéo projecteur Livre de formation remis aux stagiaires	
Apprenant : Afin de passer l'examen final, l'apprenant devra ramener son ordinateur ou son téléphone connecté à internet. Des tablettes pourront vous être prêtées sur demande	
<b>Méthodes</b>	
Découverte - Participative - Échanges - Applicative	
<b>Modalités d'évaluation</b>	
<b>Amont :</b> Questionnaire de positionnement	
<b>Validation de formation</b>	
Attestation de compétences si réussite au QCM (à passer sur la plateforme de l'état) permettant à l'employeur de délivrer l'AIPR Opérateur, Encadrant ou Concepteur.	
Tickets fournis par le centre d'examen.	
<b>Satisfaction</b>	
A chaud : Questionnaire	